

Une action en "troubles du voisinage" contre des industriels de Fos-sur-Mer

JEAN-CHRISTOPHE BARLA | ARCELORMITTAL, KEM ONE, BOUCHES-DU-RHÔNE, PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, ENVIRONNEMENT |
PUBLIÉ LE 08/10/2019 À 13H00

L'initiative de 14 habitants contre ArcelorMittal, Esso, KemOne ou Dépôts Pétroliers de Fos s'ajoute à la plainte contre X pour "mise en danger de la vie d'autrui" déjà déposée auprès du TGI d'Aix-en-Provence. Elle se téléscopie avec la concertation « Réponses » sur un plan pour réduire la pollution de l'air autour de l'étang de Berre qui entre dans sa deuxième phase.



Problèmes de voisinage pour les Industriels de Fos-sur-Mer.

La gestion confuse de l'accident de Lubrizol à Rouen relance les inquiétudes sur les conséquences des émissions industrielles jusqu'aux abords de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Quatorze habitants viennent d'assigner pour "troubles du voisinage" devant le TGI d'Aix-en-Provence le sidérurgiste [ArcelorMittal](#), la raffinerie Esso, le chimiste [Kem One](#) et le site des Dépôts Pétroliers de Fos (DPF).

Leur représentante, Julie Andreu, avocate au barreau de Marseille (cabinet TTLA et Associés), accuse ces industriels de ne pas respecter la réglementation. L'action vient s'ajouter à la plainte contre X engagée par la même avocate en novembre 2018 "pour mise en danger de la vie d'autrui" au nom d'une demi-douzaine d'organisations dont l'Association de Défense et de Protection du Littoral du Golfe de Fos (ADPLGF) et plusieurs dizaines d'habitants. Tous ciblaient "les responsabilités industrielles dans la dégradation de l'état de santé des populations environnantes" et fustigeaient les pouvoirs publics pour leur "inaction".

Dans l'assignation actuelle, ces habitants évoquent un "préjudice d'anxiété", "des conditions d'existence sérieusement impactées" et leurs craintes face au potentiel "effet cocktail" de polluants sur une zone où se mêlent de nombreuses émissions de fumées.

Définir un plan d'actions

La plainte tombe néanmoins au moment où le territoire, sous la coordination du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, conduit une vaste concertation des acteurs publics (Etat, collectivités), industriels, associatifs et syndicaux afin d'établir une feuille de route visant à réduire les pollutions de l'air et à améliorer la santé et l'environnement sur le pourtour de l'étang de Berre. L'ADPLGF et Fare Sud, associées à la première plainte, participent aux échanges.

Baptisée "Réponses", cette concertation a connu une première phase avec les citoyens avant l'été, à travers questionnaires et débats. Elle a débouché à ce jour, selon le SPPPI, sur la mise en place d'une consultation spécialisée pour les pathologies liées aux expositions professionnelles et environnementales, sur l'intensification du suivi des particules ultra-fines et sur l'amélioration des dispositifs d'information de la population. La dernière phase de dialogue avec les citoyens se poursuivra à partir du 7 novembre en vue d'une "lecture critique" des orientations définies et d'établir pour une présentation publique le 12 décembre 2019 un "plan d'action" sur la pollution de l'air, ambitionnant d'apporter des réponses concrètes aux inquiétudes exprimées par les résidents de 21 communes.